

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le  
Préavis n° 3/20  
« Projet de contournement du Bourg d'Aubonne &  
Réponse à la motion Leutwiler »**

---

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier ce préavis est composée de Mesdames Verena Gubler, Denise Imesch, Lorette Killias Leutwiler et de M. Alain Biedermann ainsi que du soussigné rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants de cette commission, MM. Charles Gabella et Guillaume Schneider.

La Commission s'est rencontrée à 5 reprises et a pu entendre Messieurs Michel Crottaz – Municipal, Luc-Etienne Rossier – Syndic, Florian Ruffin du Bureau Schopfer et Niggli SA – auteur du Rapport technique, Monsieur Jean Maurer – Concepteur du projet « Tunnel », David Golay – Boursier communal, ainsi que le Municipalité de Lavigny dans son ensemble.

Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que des échanges et des réponses reçues.

## **1 Objet du rapport**

Le préavis auquel ce rapport se réfère pose deux questions :

Prendre acte du préavis 3/20 comme réponse de la Municipalité à la motion Killias Leutwiler et consorts

Autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée.

## **2 Historique**

Le 25 septembre 2018, la Motion Killias Leutwiler et consorts "*Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et mise en valeur de la Place de l'Ancienne Gare*" a été déposée au Conseil Communal.

Lors de la séance du 27 novembre 2018, la réponse à la motion Killias Leutwiler a été présentée et les conclusions suivantes ont été votées :

Le Conseil communal d'Aubonne décide :

1. le renvoi de la motion Killias Leutwiler et consorts « Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la Place de l'Ancienne Gare » à la Municipalité avec les objectifs suivants :
  - a. présenter devant le Conseil un projet global pour le contournement du Bourg et l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare fondée sur l'analyse multicritères
  - b. d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du canton pour une validation du projet au niveau des normes et une participation à son financement

- c. de mettre en place une « feuille de route » avec toutes les étapes importantes jusqu'à la fin de cette législature, soit fin juin 2021.
2. de la nomination d'une commission thématique « Circulation et mobilité douce ».

La Municipalité a donné une réponse partielle le 22 janvier 2019.

Une commission a émis des conclusions en date du 11 avril 2019 et les a présentées lors de la séance du conseil du 30 avril 2019. Elle a fait amender le préavis de la manière suivante :

« Étudier de façon précise la faisabilité des 3 variantes par un bureau spécialisé, ainsi que les 2 projets d'aménagement de la place de la Gare (projet Maurer et projet de la Municipalité). Démontrer les faisabilités techniques des trois variantes et des deux projets d'aménagement de la place de la Gare.

Évaluer les coûts respectifs.

Fixer un calendrier des démarches, en présentant une feuille de route prévisionnelle pour le déroulement du projet et de l'informer périodiquement des étapes significatives de ses démarches.

Les prestations du bureau mandaté comprennent la collecte des données de base et toucheront entre autres aux problématiques des réseaux routes, eaux et terrains, environnement, en s'attachant particulièrement pour chaque variante, aux différentes problématiques annexes telles que : expropriations, dévaluations, zones de compensation, constructions de protection pour le bruit ou l'écologie.

La commission émet également un vœu : Le Conseil communal d'Aubonne prie la Municipalité de bien vouloir contacter officiellement et rapidement les communes touchées par le projet de contournement d'Aubonne, à commencer par celle de Lavigny. »

### **3 Prise en compte du rapport technique comme réponse à la motion Killias Leutwiler et Consorts**

#### **Projet global pour le contournement et un aménagement de la Place de la Gare**

L'étude de faisabilité a été confiée au Bureau Schopfer & Niggli SA (S&N) qui a étudié 3 variantes et une nouvelle variante dite « Chemin Neuf », demandée par la Municipalité mais qui, selon M. Ruffin, n'est pas réalisable.

Le rapport de S&N présente donc,

- la variante du Tunnel,
- la variante du Pont,
- la variante à Ciel ouvert, et
- la variante du Chemin Neuf

La Commission constate un manque de communication entre le bureau d'ingénieur et le concepteur du projet "Tunnel", ainsi qu'avec les auteurs des autres variantes.

### Place de la gare

Le rapport prévoit un parking sous l'Allée du Chêne et, mis à part la variante « Tunnel », elle incorpore les arrêts de bus directement sur la Route d'Allaman avec un passage inférieur (PI) sous l'avenue du Clos d'Aspre selon l'option proposée par la Municipalité. La présentation du parking se limite à une estimation grossière selon le volume et le nombre de places prévues, sans en détailler la configuration.

Le rapport ne présente aucune alternative de variante pour la Place de l'Ancienne Gare.

Lors de notre entrevue avec le bureau d'étude S&N, M. Ruffin nous a confirmé que l'étude de l'aménagement de la place de la gare ne figurait pas dans leur cahier des charges, malgré l'amendement du préavis 02/19.

### Analyse multicritère

La commission s'est penchée sur la différence entre la démarche initiale d'évaluation des variantes, telle qu'élaborée dans la commission technique depuis 2016 et la méthodologie proposée dans le rapport de S&N. La question de la réfection de la place de la Gare et aussi du contournement ont été portés à l'agenda en 2015 déjà avec l'acquisition de la place de la Gare et la vente du site de Pré-Baulan.

Le groupe de réflexion avait abouti à la conclusion qu'il ne serait pas possible de dissocier les problématiques de la place de la Gare et de celle du contournement. Dès lors, une variante ("Tunnel") considérant les deux éléments conjointement et optimisant les infrastructures dans le projet a vu le jour dans le cadre de ce groupe de réflexion.

Pour les séances du groupe de réflexion sur la Place de la Gare, la commission technique avait élaboré une analyse multicritères qui pondérait les avantages et inconvénients de chaque variante.

Dans le rapport S&N, le choix des critères et la pondération mettent en avant les aspects environnementaux et visuels. La Commission a demandé à M. Ruffin si un changement de pondération entre les critères trafic et paysage aurait une influence sur le classement. Il nous a présenté plusieurs variantes sans que les résultats ne diffèrent véritablement. Selon lui, l'importance de la décision de l'ISOS justifie une telle pondération. A la question sur le peu de différence entre la variante Pont et la variante Ciel ouvert, nous n'avons pas reçu de réponse claire.

La commission s'est interrogée sur deux aspects spécifiques, touchant la variante du Tunnel et la variante du Pont.

### Variante Tunnel

Pour la variante du Tunnel, la commission a été interloquée de voir des changements relativement conséquents sur la proposition dite Maurer du parcours proposé. A cet effet, nous avons demandé à M. Maurer de participer à l'entrevue avec l'auteur du rapport S&N.

Les différences d'interprétation sont dues à la mise en conformité selon les normes en vigueur de la définition de tracés routiers dans les plans hori-

zontaux et verticaux. Le bureau d'étude a élaboré deux tracés pour la variante tunnel, une avec une trémie à sens unique, tel que proposé dans la variante zéro camion et une à double sens. La Municipalité a unilatéralement demandé à ne considérer que la deuxième variante. A l'autre extrémité, la jonction avec la Route Neuve est faite avec un rond-point ou avec une mise en sens unique montante de la circulation. La justification étant la mise en conformité avec les prescriptions applicables.

D'autres divergences existent et pourraient trouver réponse dans une séance multipartite entre le concepteur initial du projet, l'auteur du rapport technique et, au besoin d'autres ingénieurs. La commission n'a pas statué sur ce point.

### *Variante Pont*

Cette variante est la seule qui nécessite une coordination étroite avec la commune voisine. Le tracé proposé aboutit au bas de la Commune de Lavigny et nécessite une infrastructure avec un impact au-delà des limites communales d'Aubonne. La Municipalité de Lavigny a informé la Commission que cette variante ne serait jamais acceptée par la population de Lavigny.

De plus, il est à noter que l'emprise du pont sur le versant Lavigny ne répond pas aux règles ISOS des zones de Catégorie A et rendrait un tel ouvrage difficile à mettre en place.

### **Démarches auprès du canton et des communes impactées**

Dans la motion, ainsi que dans le rapport de la commission au préavis 02/19, il a été demandé que la Municipalité prenne contact avec le canton mais aussi avec les communes impactées par le projet, et spécifiquement Lavigny pour la variante Pont. La commission constate que la Municipalité n'a pas réussi à faire avancer le projet et ceci est notamment dû à une propension à faire cavalier seul.

Par rapport à l'impact au-delà des limites communales et dans une approche plus régionale, on ne peut que regretter qu'aucun contact n'ait eu lieu avec Lavigny, avant la présentation de l'étude S&N et l'information que la municipalité d'Aubonne rejoignait les conclusions de ce rapport. Ceci a conduit au postulat déposé au Conseil Communal de Lavigny sous la dénomination "Aubonne, une variante de contournement sans consentement" menant à une opposition formelle de la Commune de Lavigny sur cette variante. Malgré ce postulat, la commune de Lavigny se montre encore ouverte à trouver une solution dans un cadre régional. A noter que les autres communes potentiellement impactées par un appel d'air dû au contournement, n'ont pas été approchées.

Les mesures d'opposition à l'exploitation de gravières de la région du Pied du Jura ont été, elles aussi, faites sans concertation avec les autres communes. L'article publié dans le 24Heures démontre bien cette problématique.

Dans le cadre de la défense des intérêts du projet face aux instances cantonales :

Un manque complet d'anticipation pour les entrevues avec les instances cantonales, conduisant à une nouvelle rencontre en novembre 2020 seulement. Certes la commission reconnaît un impact probable du COVID sur le report de cette date.

L'implication financière colossale de ces projets ne permet pas à la commune d'Aubonne d'assumer seule ces coûts, même en espérant pouvoir bénéficier d'une taxe sur les m<sup>3</sup> de gravier, sans une participation du Canton, voire de la Confédération (voir pour information l'Annexe en fin de ce rapport).

### **Feuille de route**

La feuille de route proposée ne comporte ni jalons, ni échéances et se focalise sur une résolution de la problématique uniquement au niveau local.

De plus, entre l'acceptation du préavis et la mise à disposition du rapport technique, 13 mois se sont écoulés au lieu des 4 à 5 mois prévus dans le devis de S&N.

La dépense engagée à ce jour pour ce projet est de CHF 134'558.

### **Nomination d'une commission**

La Commission Circulation et mobilité douce a bien été constituée sous la forme d'une Commission Consultative de la Municipalité (Transports et mobilité douce) - en lieu et place d'une Commission thématique du Conseil Communal. Cette décision résulte du débat de la séance du Conseil du 30 avril 2019.

Par contre, à ce jour, cette commission consultative n'a malheureusement pas été impliquée, de près ou de loin, dans la thématique du contournement.

La Commission constate en plus que les aspects de mobilité douce n'ont pas été abordés (liaison entre le Bourg et les quartiers sud, ainsi qu'avec la gare d'Allaman) dans le rapport de S&N. Aucune variante ne propose des itinéraires cyclistes, ni par une bande cyclable, ni par une voie cyclable dédiée. Du point de vue de la transition vers une autre forme de mobilité, ce manquement dans la réflexion est à regretter.

## **4 Discussions**

Nous constatons que la Commune d'Aubonne, son projet de contournement ainsi que la réfection de la Place de la Gare se trouvent dans une impasse dont il sera certainement difficile de sortir et qui péjore encore la possibilité de trouver une solution dans un horizon visible....

Une vraie alliance, forte et crédible au niveau régional, en s'appuyant sur les structures existantes, telle que l'ARCAM<sup>1</sup>, nous paraît indispensable avant d'entreprendre la suite des démarches auprès des instances du Canton (ex. DGMR<sup>2</sup>, DGE<sup>3</sup>, Conseil d'Etat, ...).

---

<sup>1</sup> ARCAM – Association de la Région de Cossonay – Aubonne - Morges

<sup>2</sup> DGMR – Direction Générale de la Mobilité et des Routes

<sup>3</sup> DGE – Direction Générale de l'Environnement

Mis à part le calendrier politique compliqué par la fin de la législature, la Commission se trouve dans l'impossibilité d'envisager un calendrier clair pour les prochaines étapes. C'est le rôle de la Municipalité de prévoir les étapes de la feuille de route. En effet, au vu de l'aspect régional que devrait prendre le traitement de cette question, la Commission invite la Municipalité à créer un mouvement régional avec une approche coordonnée, en commençant par une alliance avec les villages voisins directs et proches et en étendant le dialogue par des plateformes existantes et structurées sous l'ARCAM<sup>4</sup>. Les soutiens que pourraient recevoir la Municipalité et la dynamique de groupe permettront de déterminer un calendrier de rencontre avec les instances cantonales.

## 5 Conclusion

La Commission traitant du préavis 03/20 s'est penchée sur les demandes de la motion et a conclu que le préavis 3/20 se limite au rapport de S&N, qui est une étude de faisabilité technique des 4 différents projets et ne tient pas compte des critères d'acceptabilité par les entités impactées (population, riverains, communes traversées).

Au vu de ce qui précède, la Commission se trouve dans l'impossibilité d'accepter le rapport de S&N comme réponse à la motion, ni de valider la feuille de route telle qu'évoquée.

Pour la mise en place d'une nouvelle stratégie, la Commission propose d'attendre la nouvelle législature et le renouvellement de la Municipalité et du Conseil Communal avant de reprendre le bâton de pèlerin permettant à Aubonne de se positionner en tant que promoteur de ce projet régional. La réponse complète organisée au niveau régional trouvera-t-elle place comme objectif de la prochaine législature ?

En conclusion, à l'unanimité, la Commission chargée de l'étude de ce préavis vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Vu le préavis municipal N° 3/20
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide de

- **Rejeter** la prise en acte du préavis municipal no 3/20 comme réponse de la Municipalité à la motion Killias Leutwiler et consorts « Pour un contournement du bourg d'Aubonne et mise en valeur de la Pl. de l'Ancienne Gare » déposée le 25 septembre 2018 et faisant suite aux conclusions de la commission du 11 avril 2019 suite à la réponse partielle de la Municipalité du 22 janvier 2019
- **Rejeter** l'autorisation à la Municipalité à poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée.

---

<sup>4</sup> ARCAM – Association de la Région de Cossonay – Aubonne - Morges

Aubonne, le 10 novembre 2020  
Pour la Commission, le rapporteur

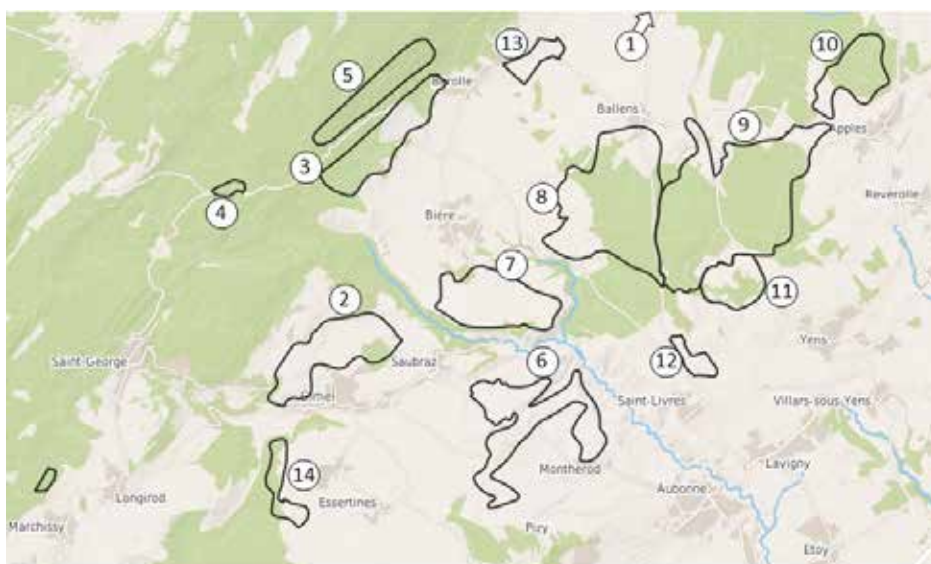
Thomas Buchanan

### Annexe : Emplacement et Volume des gravières

Le tableau ci-dessous est un regroupement des informations contenues sur le site <https://www.geo.vd.ch/> avec la couche Gisement appartenant au PDCar<sup>5</sup> sélectionnée.

No°	Ref	Gravière	Commune(s)	Volume
1222-001	1	Les Genièvres	Montricher-Mollens	50 000.00
1241-007	2	Sur Crétandy	Gimel-Saubraz	1 000 000.00
1241-008	3	La Cambèze sud	Bière - Berolle	400 000.00
1241-103	4	Grand Fuey	Gimel	500 000.00
1241-109	5	Côte de Bière	Bière - Berolle	10 000 000.00
1242-001	6	Les Ursins	Montherod-Saubraz-Aubonne	2 200 000.00
1242-012	7	Champagne	Bière	1 100 000.00
1242-014	8	Le Sépey	Ballens-Bière-St-Livres-Yens	18 500 000.00
1242-015	9	Les Bougeries	Apples-Ballens-Yens-St.Livres	14 000 000.00
1242-016	10	Bois de St-Pierre	Apples	4 500 000.00
1242-021	11	Sur Vuarne	Yens	400 000.00
1242-027	12	Les Bioles	St-Livres	500 000.00
1242-045	13	Au Parc	Berolle-Mollens	180 000.00
1241-003	14	Es Vermennes	St-Oyens	1 000 000.00
<b>Total</b>				<b>54 330 000.00</b>

### Cartographie



<sup>5</sup> PDCar Plan Directeur des Carrières